



Étienne MICHEL
Secrétaire général du SeGEC
 Le 21 décembre 2023

Taille des classes : optimaliser ou bureaucratiser ?

Un point relatif à la mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021-24 perturbe actuellement le climat de la concertation entre l'autorité publique, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales : celui relatif à la taille des classes. En effet, chacun connaît la revendication syndicale de voir la taille des classes réduite, si possible de manière linéaire et généralisée. Et chacun connaît également la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne permet en aucun cas de financer une telle mesure, particulièrement coûteuse il est vrai. Une réduction linéaire de 10% de la taille des classes représenterait, en effet, une réduction d'environ deux élèves par classe pour les groupes composés de 20 à 26 élèves ... et une augmentation du budget de l'enseignement de plus de 500 millions d'euros, ce qui est simplement impayable compte tenu du déficit déjà élevé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Résultat des courses, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un groupe de travail chargé, je cite : « dans un objectif d'optimisation des moyens, d'analyser et de formuler des propositions concrètes quant aux règles relatives à la taille des classes, au départ notamment d'une objectivation du recours aux mécanismes de dérogation légalement prévus ». On l'aura déjà compris : rien ne changera dans la composition effective des groupes-classes, sinon de manière extrêmement marginale dans l'hypothèse jamais à exclure de l'existence éventuelle de l'une ou l'autre situation difficilement justifiable.

Le débat devient alors : comment formuler une proposition proportionnée à l'objectif à atteindre et non concevoir une nouvelle « usine à gaz » bureaucratique chargée de traquer et de contrôler inutilement la composition effective du dernier des groupes-classes de la dernière des écoles de la FWB... ? En bonne intelligence avec les associations de direction, le SeGEC a formulé des propositions visant à une simplification radicale de l'appareillage administratif actuellement envisagé en privilégiant, au fondamental, le traitement informatique de données déjà existantes et en se limitant, au secondaire, à un formulaire simplifié en référence exclusive à l'intention affichée : l'objectivation du recours aux mécanismes de dérogation légalement prévu. Espérons que le gouvernement comprendra le véritable enjeu de ce débat qui est d'éviter de générer des frustrations du côté des enseignants qui ne verront pas leur situation s'améliorer ... tout en alimentant la colère de directions d'écoles déjà surchargées et dont l'adhésion aux réformes à mettre en œuvre est absolument indispensable à leur bonne fin.

À toutes et à tous, une excellente année 2024 ! ■